

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-70C-DE Date de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023

Délibération du 08 Décembre 2023

délibération

N°2023-70 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture de bicarbonate de sodium pour l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets

- Date de convocation : le 1^{er} décembre 2023
- Date de publication : le 22 décembre 2023

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 1er décembre 2023 s'est réuni le 08 décembre 2023 à 14 h 30 à Chambéry, salle de réunion de l'UVETD (2ème étage), au 336 rue de Chantabord à CHAMBERY et en visioconférence sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.

Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 21, Nombre de votants : 24

- Etaient présents : 22

Collectivité représentée	NOM Prénom
Communauté d'Agglomération Arlysère	DAL BIANCO Serge
	RAUCAZ Christian
	ZOCCOLO Alain
Communauté d'Agglomération Grand Chambéry	BENEVISE Marie
	BOIX-NEVEU Arthur
	GRILLAUD Laurent
Communauté de Communes Cœur de Chartreuse	BLANQUET Denis
Communauté de Communes de Cœur de Savoie	FANTIN Philippe
Communauté de Communes de Haute Tarentaise	FRAISSARD Jean-Claude
Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette	TAIN Daniel
Communauté d'Agglomération Grand Lac	DRIVET Jean-Marc
	GRANGE Yves
Communauté de Communes des Versants d'Aime	HANRARD Bernard
	VIBERT Christian
Communauté de Communes de Yenne	BOIRON Laurence
Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de Maurienne (SIRTOMM)	CECILLE Joël
	CHEMIN François
	ROUGEAUX Jean-Pierre
	PERRIER Jean-Claude
	SIMON Christian
	VARESANO José

Délégués participant en visio de droit commun : 1

BURNIER-FRAMBORET Frédéric

Délégués excusés ayant donné pouvoir de vote : 2

VIGUET-CARRIN Françoise donne pouvoir de vote à RAUCAZ Christian BRUNIER Thierry donne pouvoir de vote à FRAISSARD Jean-Claude

Déléqués excusés: 9

THEVENON Raphaël; SARTORI Walter; JOLY Max; VAN STRAATEN Nicolas; DANIS Georges; AMET Yannick; RUFFIER-LANCHE René; BARBIER Marie-Claire; GUIGUE Thibault.

Délégués absents : 6

BRUN Pierre ; FABRE Maryse ; LEOUTRE Jean-Marc ; GIRAUD Murielle ; LAURENT Philippe ; MAITRE Florian.

336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex - Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - contact@savoie-dechets.fr - www.savoie-dechets.fr

Accusé de réception en préfecture 073-200023364-20231208-2023-70C-DE Date de télétransmission : 11/12/2023 Date de réception préfecture : 11/12/2023

Date de reception prefecture : 11/12

Délibération du 08 Décembre 2023

délibération

N°2023-70 C

objet

Autorisation de lancer une consultation pour la fourniture de bicarbonate de sodium pour l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets (UVETD) de Savoie Déchets

François Chemin, Vice-président, rappelle que le bicarbonate de sodium est utilisé pour le traitement final des fumées d'incinération de l'Usine de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets

(UVETD). Le bicarbonate de sodium permet en effet l'abattement des acides présents dans les fumées et fait l'objet de spécifications techniques précises.

Ces caractéristiques sont adaptées au site de l'UVETD pour respecter les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 10 décembre 2011.

Le volume annuel consommé de bicarbonate de sodium est d'environ 1 800 tonnes.

Il est donc proposé de lancer une consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du code de la commande publique en vue de la conclusion d'un accord-cadre monoattributaire avec émission de bons de commande sans minimum avec engagement sur un montant maximum de 2 800 000 € HT sur la durée totale du contrat (soit 4 ans).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu les statuts de Savoie Déchets ;

Vu la délibération n°2021-65C, du Comité Syndical du 25 juin 2021, relative aux délégations de compétences du Comité Syndical à la Présidente de Savoie Déchets, prévue par l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le lancement d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum avec engagement sur un montant maximum, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, pour la fourniture de bicarbonate de sodium pour l'Unité de Valorisation Energétique et de Traitement des Déchets de Savoie Déchets.

Article 2 : autorise la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre avec émission de bons de commande et tous les documents y afférent.

Le Secrétaire de Séance, Arthur BOIX-NEVEU La Présidente, Marie BENEVISE



Chantabord